

ANNEXES LOIS DU JEU FUTSAL ASSOCIE

(pratique organisée de manière irrégulière, durant la trêve hivernale principalement, ≠ du futsal spécifique se déroulant sur l'année)



II - LES PARTICULARITES

2-1 - Arrêt d'une rencontre si une équipe compte moins de 3 joueurs dont GB.

Le match est perdu par forfait par l'équipe concernée et elle est créditée de 0 point et de 0 but. L'autre équipe a match gagné et marque 3 points et 3 buts ou ses buts effectivement marqués au moment de l'arrêt si le nombre est supérieur à 3

2-2 - Couleur des maillots des 2 équipes semblable

C'est l'équipe 1ère nommée qui change de couleur de maillots (chassubles possibles)

2-3 - Coup d'envoi - choix du terrain

A l'équipe 1ère nommée qui se situe à gauche du responsable de la table de marque.

2-4 - Fautes et incorrections : modalités

Elles sont identiques à celles du football avec en + les interdictions du tableau Loi N°12

. Fautes possibles d'un coup franc direct CFD

Les coups-francs sont tirés à l'endroit de la faute ou au point de pénalty (6 m) si la faute est commise dans la surface de réparation.

Ces fautes sont cumulables (voir loi N°13).

. Fautes possibles de coup franc indirect CFI

Les CFI sont tirés à l'endroit de la faute ou sur la ligne de réparation si la faute est commise par l'équipe défendante dans sa surface de réparation. Ces fautes ne sont pas cumulables.

. Fautes possibles d'avertissement (carton jaune) : 2 cartons jaunes = 1 carton rouge. En plus de celles du football

L'adversaire retarde la reprise du jeu : avertissement et coup franc (ou autre) à faire exécuter en reprenant le comptage au début

Enfreint la procédure de remplacement

-> Après 3 cartons jaunes au cours de la même journée, le joueur est suspendu le match suivant.

. Fautes possibles d'exclusion (carton rouge). Idem celles du football

-> Tout joueur ou responsable d'équipe qui manifeste avec véhémence sa désapprobation des décisions en paroles et/ou actes.

. Le joueur exclu ne peut plus participer au match en cours et sera suspendu automatiquement le match suivant.

. Il ne peut y avoir d'occasion manifeste de but si le gardien défend son but (sauf si en dehors de sa surface de réparation car ne pouvant utiliser ses mains/bras)

. L'équipe peut se compléter par un remplaçant après 2' de jeu ou après 1 but marqué par l'équipe adverse avant ces 2' mais seulement si cette dernière est en supériorité numérique.

2-5 Qualification des joueurs et des Dirigeants

. ils doivent être licenciés et régulièrement qualifiés (voir § 4)

. le nombre de mutation maximum est de 4 dont 2 maximum hors période (football à effectif réduit)

. sous 2 jours consécutifs, possibilité d'effectuer une rencontre Futsal et une rencontre de Football (ou 2 rencontres Futsal si licence Futsal)

. nombre de double-licence illimité

III - FAITS DISCIPLINAIRES

Ils sont jugés à 2 niveaux :

. Sur le lieu de la compétition, pour les faits mineurs avec 2 matches de suspension maxi. La commission de discipline propre à la compétition Futsal sur le site est composée des membres de l'organisation et d'1 arbitre.

Pour les faits graves. Le dossier est transmis aux commissions officielles de la ligue ou des districts. Le joueur est suspendu de toutes compétitions jusqu'à jugement (football et futsal). Pour ces cas, un rapport sera établi par l'arbitre et un par la commission de discipline sur le site.

IV - PURGE DES SANCTIONS

Sanctions prononcées suite aux compétitions futsal

. 2 matches maxi : purge uniquement en futsal.

. Au delà de 2 matchs : purge en futsal et en football dans toutes les catégories concernées par le joueur : art. 226. des RG de la FFF

Sanctions prononcées suite aux compétitions football : art. 226 alinéa 7 des RG de la FFF

. Un joueur sous le coup d'une suspension supérieure ou égale à 8 matches depuis le début de la saison en cours doit purger sa sanction également en futsal (1 match de suspension ferme = 1 match de championnat ou de coupe si match entier ou 1 plateau).

. Toutes les suspensions prononcées à terme (mois, années) sont applicables sur les rencontres futsal pendant la période définie.

V - EQUIPES A EGALITE A LA FIN DU TEMPS REGLEMENTAIRE

. Pour les compétitions régionales de type tournoi : le résultat reste en l'état sauf pour les matches de classement, les 1/2 finales croisées et les finales ou les équipes sont départagées par une épreuve de tirs au but exécutés depuis le point de pénalty

. Tous les joueurs (sauf les exclus) sont concernés. **Le capitaine peut décider d'aligner le nombre de joueurs concernés sur l'équipe ayant le moins de joueurs.**

. L'épreuve s'arrête à la première avance, pour un nombre de tirs identique à chaque équipe (mort-subite).

VI - CLASSEMENT

. Match gagné à la fin du temps réglementaire : 3 points

. Match nul à la fin du temps réglementaires : 1 point

. Match perdu à la fin du temps réglementaire : 0 point

. Match perdu par pénalité : 0 point

. Match perdu par pénalité ou forfait : - 1 point, score 0 - 3

VII - DEPARTAGE DES EQUIPES EX-AEQUO SELON LES CRITERES SUIVANT DANS L'ORDRE

. Points obtenus lors des matches joués entre ces équipes

. Différence de buts particulière entre ces équipes

. Plus grand nombre de buts marqués entre ces équipes

. Différence de buts générale de toute la poule

. Plus grand nombre de buts marqués de toute la poule

VIII - FEUILLE DE MATCH

. Une feuille de match sera établie par chaque équipe et pour chaque journée de Futsal

version 2/11/20